



Les nouveaux élus du CSE pour la Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSHCT)

Le Comité social et économique (CSE) se substitue à toutes les instances représentatives du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité, et de conditions de travail - CHSCT). Il doit être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés d'ici le 1er janvier 2020.

Pour les entreprises de moins de 300 salariés : 3 jours (Référentiel de la DIRECCTE),

Pour les entreprises de plus de 300 salariés : 3 jours (Référentiel de la DIRECCTE) + 2 jours en intra-entreprise

Objectifs	Acquérir les connaissances de base nécessaires pour assurer sa mission de membre du CSE appartenant à la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail), Être pleinement acteur de la prévention et contribuer à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.
Thème	Qualité, Hygiène, Sécurité et Réglementation
Cycle	Ressources Humaines
Participants	Nouveaux élus du CSE membres de la CSSCT, Personnel des services Ressources Humaines
Prérequis	Avoir une appétence naturelle pour les questions de santé et sécurité au travail Etre élu ou suppléant CSE, (sans obligation d'être membre de la Commission dédiée dans les entreprises de 300 salariés et +) Etre Délégué du personnel (entreprise de moins de 11 salariés)
Durée	3 jours - 21 heures, pour les entreprises de moins de 300 salariés 5 jours - 35 heures, pour les entreprises de 300 salariés et plus
Tarif	Entreprises de moins de 300 salariés, 3 jours : Inter : 930 € par participant, Intra : 1 250 € par jour de formation, soit 3 750 € Entreprises de 300 salariés et plus, 5 jours : Intra : 1 250 € par jour de formation, soit 6 250 € (non assujetti à la TVA)



Intervenant(s)	Formation animée par un consultant formateur expert dans ce domaine. Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.
Programme	<p>L'environnement du CSE et de sa commission santé et sécurité : Les différents organes dans l'établissement Les acteurs internes/externes de la prévention Les responsabilités civile et pénale Les obligations d'évaluation des risques</p> <p>Le fonctionnement du comité : Le rôle des élus Les moyens de la commission Le droit d'alerte et de retrait La documentation et l'affichage obligatoire</p> <p>Les risques et leurs préventions : Les principes de la prévention Le document unique (DUERP) Le plan de prévention Les accidents du travail et l'enquête accident (arbre des causes) Les maladies professionnelles L'étude d'un poste de travail et notions d'ergonomie de postes Déplacements aux postes et infrastructures avec les élus La criticité des risques (priorisation des risques)</p> <p>L'identification des risques : Activité physique, Addictions, Aération/ventilation, Alimentaire, Ambiances thermiques Biologie Champs électromagnétiques, Chimiques, Chutes de plain-pied, Chute d'objets, Circulation externe/interne, Conditions de travail, Déplacements à l'étranger Eclairage, Environnements, Ergonomie des postes Hygiène Incendie/explosion Malveillance, Manutention mécanique, Mécanique Nouvelles technologies, Nuisances sonores Rayonnements ionisants, Risques psychosociaux, Routier ...</p> <p>L'organisation :</p>



	Les réunions, organisations, ODJ et PV Savoir prendre la parole et échanger avec le Président du CSE
Moyens pédagogiques	Nombreux exercices pratiques et études de cas, Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.
Effectif	Mini 4 Maxi 12
Avant l'entrée en formation	Positionnement
Evaluation fin de formation	Evaluation des acquis subordonnant la remise d'une attestation réglementaire spécifique QCM de questions En cas d'échec à l'évaluation des compétences, l'attestation ne pourra être remise
LES +	Formateur expérimenté et issu de la profession, agréé par la DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes